



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 10/10/2022

Remplace : 23/11/2020

EQUINOX™

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Equinox Ultra High Speed Floor Coating
UFI : TRK6-29U2-Q008-PX6W

Numéro de produit : 103L5

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Produit destiné uniquement à des usages commerciaux ou industriels.

Utilisation prévue : Finitions de sols

Utilisations déconseillées : Sauf selon les instructions figurant sur l'étiquette.

1.3 INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Amano Pioneer Eclipse® Corporation
Case postale 909
1 Eclipse Road
Sparta, NC 28675 / USA
Téléphone : +1-336-372-8080
Courrier électronique : sds@pioneereclipse.com
Internet : www.pioneereclipse.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence chimique : Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident. Appeler CHEMTREC pendant le jour ou la nuit. A l'intérieur des États Unis et du Canada au 1-800-424-9300. En dehors des États Unis et du Canada 1-703-527-3887 (appels en PCV acceptés)

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DU MÉLANGE

Ce mélange a été classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Classification : Lésions oculaires/irritation oculaire graves - Catégorie 2
Sensibilisation de la peau - Catégorie 1
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique - Catégorie 2

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Mention d'avertissement :

Avertissement

Pictogramme danger :



Contient :

Méthylchloroisothiazolinone, méthylisothiazolinone ; L'anhydride maléique; Carbonate de tétraamine à ions zinc (2+); Octylisothiazolinone.

Mentions de danger :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde :

P261 Éviter d'inhalier les émanations.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

2.3 AUTRES DANGERS

Aucun autre danger n'est connu du fournisseur.

PARTIE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1/3.2 SUBSTANCES/MELANGES

Ingrédient	N° CE	% de poids	N° CAS	N° REACH	Classification CLP	
					Classe de risque	Mention(s) de danger*
Carbonate de tétraamine à ions zinc (2+)	254-099-2	1 - < 5	38714-47-5		Irritant pour la peau 2; Irritant pour les yeux 2; Sensibilisation cutanée 1, Aqueux 1, Chronique 1	H315 H319 H317 H400 H410
Phosphate de tributoxyéthyle	201-122-9	1 - < 5	78-51-3	01-2119485835-23	Chronique 3	H412
Diisobutyrate de triméthylpentanyle	229-934-9	1 - < 5	6846-50-0	01-2119451093-47	Reprod. 2 Chronique 3	H361d H412
LAURETH-10	500-002-6	1 - < 5	9002-92-0		Toxicité aiguë 4, Dommages oculaires 1	H302 H318
1-Méthoxy-2-propanol	203-539-1	< 0,1	107-98-2	01-2119457435-35	Liquide inflammable 3 STOT SE 3	H226 H336
L'anhydride maléique	203-571-6	< 0,1	108-31-6		Toxicité aiguë 4, STOT RE 1, Corrosion cutanée 1B, Lésions oculaires 1, Sensibilisation respiratoire 1, Sensibilisation cutanée 1A	H302 H372 H314 H318 H334 H317
octilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazole-3-one	247-761-7	< 0,1	26530-20-1	01-2120768921-45	Toxicité aiguë 2, Toxicité aiguë 3, Corrosion cutanée 1, Sensibilisation cutanée 1A, Lésions oculaires 1, aiguë chronique 1, Chronique 1	H330 H301, H311 H314 H317 H318 H400 H410
Méthylchloroisothiazolinone, Méthylisothiazolinone	611-341-5	< 0,1	55965-84-9	01-2120764691-48	Toxicité aiguë 2, Toxicité aiguë 3, Corrosion cutanée 1C, Sensibilisation cutanée 1A, Lésions oculaires 1, aiguë chronique 1, Chronique 1	H310, H330 H301 H314 H317 H318 H400 H410

*Voir section 16 pour le texte intégral des mentions (UE) de danger

Ingrédient	N° CE	N° CAS	Limites de concentration spécifiques Facteurs M
L'anhydride maléique	203-571-6	108-31-6	(0,001 ≤ C ≤ 100) Sensibilisation cutanée 1A, H317
octilnone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazole-3-one	247-761-7	26530-20-1	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Sensibilisation cutanée 1A, H317 Aquatique aiguë 1, H400 (M=100) Chronique aquatique 1, H410 (M=100) ETA (orale) 125 mg/kg ETA (cutanée) 311 mg/kg ATE (inhalation, brouillard) 0,27 mg/l
Méthylchloroisothiazolinone, Méthylisothiazolinone	611-341-5	55965-84-9	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Sensibilisation cutanée 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Irritant pour les yeux 2, H319 (0,6 ≤ C ≤ 100) Lésions oculaires 1, H318 (0,06 ≤ C < 0,6) Irritant pour la peau 2, H315 (0,6 ≤ C ≤ 100) Corrosion cutanée 1C, H314 Aquatique aiguë 1, H400 (M=100) Chronique aquatique 1, H410 (M=100)

*** Estimation de la toxicité aiguë selon l'annexe VI, (CE) 1272/2008.*

PARTIE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Rincez immédiatement à l'eau claire pendant 10 à 15 minutes. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la peau avec un savon doux et de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : En cas de symptômes respiratoires : Permettre à la personne affectée de respirer de l'air frais.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, À LA FOIS AIGUS ET DIFFÉRÉS

Ce mélange ne devrait pas avoir d'effet important sur la santé lorsque les directives d'usage recommandées sont suivies.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation.

Contact avec la peau : Ne devrait pas présenter de danger cutané significatif.

Inhalation : Aucun prévu en utilisation normale.

Ingestion : Peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3 INDICATION DES SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas de doute ou si une irritation se produit ou persiste, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

PARTIE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

En cas d'incendie : Tous les extincteurs connus peuvent être utilisés.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DU MELANGE

Le produit lui-même n'entretient pas la combustion.

5.3 INSTRUCTIONS AUX POMPIERS

Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement. Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et une protection oculaire et faciale. Les pompiers doivent porter des vêtements conformes à la norme EN469 pour les incidents chimiques.

PARTIE 6 : MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PROTECTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Les matériaux déversés sur une surface dure peuvent présenter un risque sérieux de glissement ou de chute.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que les déversements et le nettoyage ruissellent hors des égouts et des corps ouverts d'eau.

6.3 METHODES ET MATERIEL POUR LE CONFINEMENT ET L'ASSANISSEMENT

Petits déversements : Absorber le déversement avec des matériaux inertes (p. ex., du sable sec ou de la terre), puis éliminer les déchets résiduels selon les dispositions nationales ou régionales en vigueur.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 10/10/2022

Remplace : 23/11/2020

EQUINOX™

Déversements importants : Garder les spectateurs à distance. Les planchers peuvent être glissants; faire attention pour éviter de tomber. Endiguer et contenir les déversements avec une matière inerte (par ex., sable, terre). Transférer le liquide dans des contenants de récupération ou d'élimination du matériel d'endiguement solide et séparer les contenants pour l'élimination.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS :

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité - Précautions personnelles

Voir la section 7 de la fiche de données de sécurité - Précautions dans la manipulation et le stockage

Voir la section 13 de la fiche de données de sécurité - Recommandations pour l'élimination des déchets

PARTIE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Tout contact avec les yeux et la peau doit être évité. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser dans des zones bien ventilées.

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Température de stockage (max 60° C/140° F) (min. 1° C/34° F). Protéger du gel. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Tenir hors de portée des enfants.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) SPECIFIQUE(S) Aucune information n'est disponible

PARTIE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Limites d'exposition professionnelle :

Ingrédient	Source	TWA (8 heures)		STEL (à court terme)		Note (s)
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
1-Méthoxy-2-propanol (CAS# 107-98-2)	ACGIH TLV	50	184	100	369	
	DE (TRGS 900)	-	-	100	370	2(l) DFG, EU,Y
	DK - At-Vejledning Stoffer og materialier- C.0.1	50	185	-	-	E
	UE (2000/39/CE)	100	375	150	568	Peau
	NO - Forskrift, best.nr. 704	50	180	-	-	H *
	NL - Grenswaarde TGG	-	375	-	563	H
	EH40	100	375	150	560	Sk

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie : Veiller à une ventilation correcte. Utiliser une ventilation locale et d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les contaminants atmosphériques en dessous des limites d'exposition établies et recommandées. Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, la surveillance peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation et d'autres mesures de contrôle.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucun contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement n'est nécessaire.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux / du visage : Dans le cadre d'une utilisation normale de ce produit, la protection des yeux n'est pas nécessaire. S'il y a un risque de projection de liquide : Porter un appareil de protection des yeux.

Lunettes de sécurité ou de protection recommandées (EN166).

Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques recommandés. (EN374).

Les gants de protection doivent être choisis selon l'application et la durée d'utilisation. Le choix du lieu de travail doit tenir compte des exigences inhérentes à la manipulation, des exigences matérielles et de l'exposition à d'autres substances.

Protection respiratoire : Dans le cadre d'une utilisation normale de ce produit, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. La protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a un potentiel de ventilation insuffisante. Si les limites d'exposition sont dépassées ou les symptômes apparaissent, utiliser un appareil respiratoire approuvé avec filtre multifonctions/combinaison. (Par exemple : EN 14387-ABEK)

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

PARTIE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

État physique : Liquide
Couleur : blanc laiteux
Odeur : légère odeur caractéristique de la matière première, aucun parfum ajouté
Point de fusion/point de congélation : ± 0°C

Point d'ébullition/Plage d'ébullition :	± 100°C
Inflammabilité :	N'entretient pas la combustion.
Limites inférieure et supérieure d'explosivité :	Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair :	>65°C
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée n'est disponible
pH :	8,5 - 9,5
Viscosité cinétique :	± 9,7 mm ² /s
Solubilité :	Eau, complètement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau [log Pow] :	-0,77 (valeur calculée)
Pression de vapeur :	23,4 hPa
Densité :	1,03 g/cm ³
Densité de vapeur relative :	Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques des particules :	Non applicable aux liquides

9.2 AUTRES INFORMATIONS

9.2.1 - Informations relatives à la classe de danger physique :

Propriétés oxydantes : Non établies

Propriétés explosives : Non établies

9.2.2 - Autres caractéristiques de sécurité :

Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) : <1

COV : 9,31%

PARTIE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 RÉACTIVITÉ :	Stable en conditions normales.
10.2 STABILITÉ CHIMIQUE	Stable en conditions normales.
10.3 POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES :	Aucune connue
10.4 CONDITIONS À ÉVITER :	Aucune connue
10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES :	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf indication sur l'étiquette du produit.
10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Aucune connue

PARTIE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES PAR LE RÈGLEMENT (CE) 1272/2008

TOXICITÉ AIGÜE : Aucun test de toxicité n'a été effectué pour ce mélange.

ATE_{mélange} (voie orale): > 2000 mg/kg

ATE_{mélange} (voie cutanée): > 2000 mg/kg

ATE_{mélange} (par inhalation): > 20 mg/l (4 h / vapeur)

Sur la base du critère 3.1.3 de (EC) 1272/2008, les critères de classification de la toxicité aiguë ne sont pas remplis.

Les détails des composants sont donnés ci-dessous :

Composant	N° CAS	LD50 Oral Rat	DL50 Cutanée - Lapin	LC50 Inhalation Rat
Phosphate de tributoxyéthyle	78-51-3	3000 mg/kg	> 5000 mg/kg	> 6,4 mg/l
Diisobutrylate de triméthylpentanyle	6486-50-0	> 2000 mg/kg	> 2000 mg/kg	> 0,12 mg/l (6 h)
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	3739 mg/kg	> 2000 mg/kg	> 26315 mg/l (4h)
Méthylchloroisothiazolinone, Méthylisothiazolinone	55965-84-9	59 mg/kg	> 75 mg/kg	data not available
octilione (ISO); 2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	ATE (orale) 125 mg/kg	ATE (cutanée) 311 mg/kg	ATE (inhalation-vapeur) 0,27 mg/l

CORROSION/IRRITATION CUTANÉE :
GRAVES DOMMAGES/IRRITATION DES
YEUX :
SENSIBILISATION CUTANÉE OU DES VOIES
RESPIRATOIRES :

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Classé comme Lésions oculaires/ Irritation oculaire - Catégorie 2. Provoque une sévère irritation des yeux.

Classé comme Sensibilisation de la peau - Catégorie 1. Peut provoquer une allergie cutanée.

MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES :	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
CANCÉROGÉNÉICITÉ :	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION UNIQUE :	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLE AVEC EXPOSITION RÉPÉTÉE :	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
DANGER D'ASPIRATION :	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 INFORMATION SUR D'AUTRES DANGERS

11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne :	Aucune connue
11.2.2 Autres informations :	Aucune information supplémentaire disponible

PARTIE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1 TOXICITÉ :** Aucune étude écologique n'a été réalisée pour ce mélange.
Classé comme Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique - Catégorie 2
Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Composant	N° CAS	LC50 poisson (96 h)	EC50 Daphnie (48 h)	EC50 Algues (72 h)
Phosphate de tributoxyéthyle	78-51-3	24 mg/l	75 mg/l	61 mg/l
Diisobutyrate de triméthylpentanyle	6846-50-0	≥ 6 mg/l	≥ 1,46 mg/l	> 7,49 mg/l
LAURETH - 10	9002-92-0	2,4 mg/l	6,46 mg/l	2,06 mg/l
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	> 4600 mg/l	23300 mg/l	> 500 mg/l
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-un	2634-33-5	2,18 mg/l	2,94 mg/l	0,11 mg/l
Méthylchloroisothiazolinone, Méthylisothiazolinone	55965-84-9	0,19 mg/l	0,126 mg/l	0,003 mg/l

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :

Composant	N° CAS	Biodégradabilité
Phosphate de tributoxyéthyle	78-51-3	Facilement biodégradable
Diisobutyrate de triméthylpentanyle	6846-50-0	70,73% 28 jours, Modérément biodégradable
LAURETH - 10	9002-92-0	Facilement biodégradable
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	Facilement biodégradable
Méthylchloroisothiazolinone, Méthylisothiazolinone	55965-84-9	> 60% Aérobic (OCDE301D), Facilement biodégradable

12.3 POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION :

Produit / Composant	N° CAS	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)
Equinox UHS Floor Coating	mélange	-0,77 (calculé)
Phosphate de tributoxyéthyle	78-51-3	3,75
LAURETH - 10	6846-50-0	4,04 - 4,91
Dodécane-1-ol, éthoxylé	9002-92-0	1,94
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	1

- 12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL** Aucune étude n'a été réalisée pour ce mélange.

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB :

Equinox UHS Floor Coating	Ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, Annexe XIII. Ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, Annexe XIII.
---------------------------	---

- 12.6 PROPRIÉTÉS DE PERTURBATION ENDOCRINIENNE :** Aucune connue
12.7 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES : Aucune information supplémentaire disponible.

PARTIE 13 : CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION
13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'élimination de ce matériel doit être en conformité avec les réglementations locales, régionales et nationales.
Catalogue européen des 16 03 05* Déchets organiques contenant des substances dangereuses



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 10/10/2022

Remplace : 23/11/2020

EQUINOX™

PARTIE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour les réglementations de transport. Voir IATA SP-A197, IMDG 2.10.2.7 et ADR SP-375.

14.1	Numéro ONU :	Aucune
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU :	Aucune
14.3	CLASSES DE DANGER POUR LE TRANSPORT :	Aucune
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE :	Aucune
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :	Aucune
14.6	PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES :	Aucune
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC SELON LES INSTRUMENTS DE L'OMI :	Le produit n'est pas transporté en vrac.

PARTIE 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATION/LEGISLATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES À CE MÉLANGE

Ne contient pas de substances ou d'utilisations de produits étiquetés soumis à la restriction de l'annexe XVII de REACH.
Voir l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 pour la désignation des substances et les conditions de restriction.

Ne contient aucune substance incluse à la liste des substances REACH $\geq 0,1\%$ / SCL.

Ne contient aucune substance incluse à l'annexe XIV REACH

Ne contient aucune substance soumise à l'UE 649/2012

Ne contient aucune substance soumise à l'UE 2019/1021

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE : Aucune information n'est disponible.

PARTIE 16 : AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS DE RÉVISION :

October 10, 2022 - Versions selon (EU) 2020/878; § 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 11, 12, 14 & 16

ABBREVIATIONS :

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
ADR SP	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route Disposition spéciale
ATE	Toxicité aiguë estimée
N° CAS	Numéro de service abstrait chimique
CLP	Régulation sur l'emballage, l'étiquetage et la classification (EC) 1272/2008
EC50	Concentration efficace médiane.
N° CE	Numéro d'identification union européenne
IATA SP	Disposition spéciale de l'Association du transport aérien international
IMDG	Marchandises dangereuses maritimes internationales
IMO	Organisation maritime internationale
LC50	Concentration fatale médiane
LD50	Dose fatale médiane
PBT	Toxicité bioaccumulée persistante
REACH	Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques, (CE) 1907/2006
SDS	Fiche de données de sécurité
STEL	Limite d'exposition à court-terme
TWA	Moyenne pondérée temporelle
UFI	Identifiant de formule unique
UN	Nations Unies
COV	Composé organique volatil
vPvB	Très persistant et très bioaccumulatif

CLASSIFICATION SELON LA NORME CE 1272/2008 :

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification du mélange :		
Irritant pour les yeux 2	H319	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée 1	H317	Méthode de calcul
Chronique aquatique 2	H411	Méthode de calcul

TEXT INTEGRAL DES MENTIONS DE DANGERS :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à la directive 1907/2006/CE - (UE) 2020/878

Publiée le : 10/10/2022

Remplace : 23/11/2020

EQUINOX™

H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TEXT INTEGRAL DES MENTIONS DE PRÉCAUTION :

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P321	Traitement spécifique (voir l'étiquette).
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu du récipient/conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

PUBLIÉE PAR :

Département R & D/Génie chimique
Amano Pioneer Eclipse Corporation

Ni cette fiche de données, ni toute déclaration contenue aux présentes n'attribue ou n'étend concéder aucune licence, expresse ou implicite, en rapport avec les brevets délivrés ou en attente qui peuvent être la propriété du fabricant ou d'autres. Les informations contenues dans cette fiche de données ont été assemblées par le fabricant en fonction de ses propres études et du travail des autres. Le fabricant ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations contenues dans ce document. Le fabricant (indépendamment de sa faute) ou l'acheteur, les salariés de l'acheteur ou quiconque autre ne sera pas responsable pour tout dommage direct, spécial ou consécutif, découlant ou en connexion avec l'exactitude, l'exhaustivité, l'adéquation ou la fourniture de telles informations.